



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2021, À 16 H, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

	Monsieur Simon Deschênes, Maire	
	Madame Myriam Belley	conseillère district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Simon Lemieux	conseiller district n° 3
(Par téléphone)	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Madame Christel Girard	Greffière-adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

* * * * *

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts étant tous présents à la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts, à 16 h, déclarent renoncer à l'avis de convocation et acceptent que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

9.- Ouverture de la liste de rappel pour le poste opérateur travaux publics et mandat donné au directeur général pour l'embauche d'un opérateur

* * * * *

21-12-358

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-12-359

2.- Adoption du règlement 21-916 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services pour l'année 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 21-916, décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2022, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. De plus, le conseil autorise la publication d'un résumé dudit règlement dans l'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

21-12-360

3.- Approbation des comptes payés et à payer au 10 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os}34894 à 34924, pour un montant de 90 471,12 \$
- les comptes à payer, chèques n^{os}34925 à 34978, pour un montant de 119 922,77 \$
- pour un total de 210 393,89 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

21-12-361

4.- Autorisation de paiement 4 aux Entreprises Mont-Sterling - Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport - lot 2.

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-137 acceptant la soumission des Entreprises Mont-Sterling au montant forfaitaire de 3 382 750,65 \$, excluant les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 2.

CONSIDÉRANT la facture 108011906 des Entreprises Mont-Sterling au montant de 942 541,13 \$ excluant les taxes.

CONSIDÉRANT la demande de paiement 4 de Stantec au montant de 1 083 686,66 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 104 726,79 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4

aux Entreprises Mont-Sterling au montant total de 1 083 686,67 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

21-12-362

5.- Autorisation de paiement aux Entreprises Mont-Sterling - Recouvrement par asphaltage de certaines rues

Considérant la résolution 21-08-236 par laquelle la ville de Sainte-Anne-des-Monts acceptait la soumission des Entreprises Mont-Sterling pour des travaux de recouvrement en asphaltage de certaines rues municipales pour un total de 451 314,05 \$ taxes incluses.

Considérant que le tonnage de bitume nécessaire réel s'est avéré plus élevé que le tonnage estimé.

Considérant qu'une vérification a été effectuée afin de s'assurer de la conformité du décompte fourni par les Entreprises Mont-Sterling et que celui-ci s'avère conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement aux Entreprises Mont-Sterling au montant total de 481 380,56 \$ taxes incluses. Puisque déjà prévue au programme triennal d'immobilisations, cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-37-725, ou au surplus accumulé et/ou à la dépense de l'exercice.

ADOPTÉE

21-12-363

6.- Acceptation de la soumission de la firme ANS pour installation tour météorologique - Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport - lot 1

CONSIDÉRANT la remise en fonction et la certification de la tour AWOS III de l'aéroport, une demande a été faite à la firme Stantec pour une soumission auprès d'un fournisseur spécialisé dans le domaine afin de remplacer les équipements actuellement présents sur la tour et remplacer le logiciel de communication.

CONSIDÉRANT l'état structural de la tour existante, une tour neuve est exigée. De plus, après vérification en laboratoire, la réparation du « ceilometer » est possible mais requière plus de pièces.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de la firme ANS, sur la recommandation de Stantec, pour l'installation d'une tour météorologique sur la piste de l'aéroport pour un montant de 125 661,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

21-12-364

7.- Embauche de Maryse Roy au poste de commis à la bibliothèque (15 h semaine)

CONSIDÉRANT la démission de Nathalie Ross au poste de commis bibliothèque le 9 octobre 2021 et son remplacement temporaire par Maryse Roy, l'employée de la liste de rappel.

CONSIDÉRANT le point 4 du compte-rendu de la séance informelle du 23 novembre 2021 signifiant que le conseil est d'accord pour créer un nouveau poste à temps plein temps mais au retour au travail de Monique Campion, directrice de la culture, après son congé différé afin de s'assurer que l'intégration de ce nouveau poste se fasse adéquatement.

CONSIDÉRANT l'intérêt de Maryse Roy d'occuper le poste jusqu'au retour du congé différé de Monique Campion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'embauche de Maryse Roy au poste de commis à la bibliothèque (15 heures par semaine) aux conditions contractuelles, durant le congé différé de Monique Campion, directrice de la culture.

ADOPTÉE

8.- Refus de déplacement du régulateur de tension sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts

Point supprimé

21-12-365

9.- Ouverture de la liste de rappel pour le poste opérateur travaux publics et mandat donné au directeur général pour l'embauche d'opérateurs

CONSIDÉRANT la demande de Rémi Dugas le 14 décembre 2021 pour un congé sabbatique d'un an. Selon l'article 16 - congé sans solde dans la convention collective syndiquée, son départ devrait se produire le 15 janvier 2022.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de candidats inclus dans la liste de rappel du poste opérateur aux travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil

- accepte la demande de Rémi Dugas de partir en congé sans solde dès le 30 décembre 2021 sous condition de lui trouver un remplaçant;
- autorise l'ouverture de la liste de rappel pour le poste d'opérateur au service des travaux publics;
- donne le mandat à Martin Richard d'embaucher des opérateurs au service des travaux publics.

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a aucune question.

21-12-366

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cg
